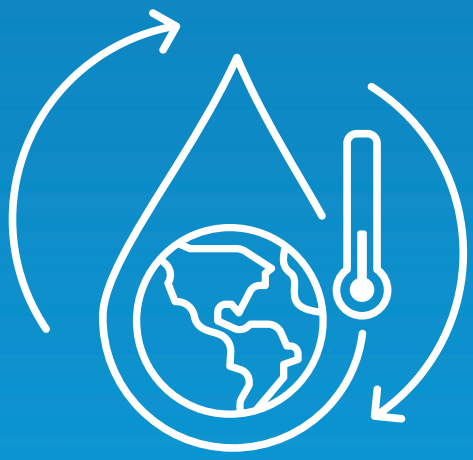
COP31 TÜRKİYE ANTALYA

Messages de plaidoyer du PFE pour la COP 31 climat

L'eau, premier marqueur du changement climatique et levier central de la résilience

Du 9 au 20 novembre 2026
- Antalya, TURQUIE



french water partnership

fwp pfe

partenariat français pour l'eau

Sommaire

L'eau, premier marqueur du changement climatique et levier central de la résilience 3

PREMIER VOLET DE MESSAGES :

Agenda de l'action : l'eau au cœur des transformations systémiques 5

Ancrer la gestion durable de l'eau au coeur de systèmes alimentaires sobres et résilients : élargir le nexus eau-alimentation-climat aux sols et à l'agroécologie 5

Intégrer systématiquement la sécurité hydrique dans les stratégies d'électrification et de transition énergétique 6

Faire de l'eau un vecteur opérationnel des synergies entre les Conventions de Rio 7

Inscrire pleinement la résilience hydrique urbaine à l'Agenda « villes résilientes » de la COP31 8

Prévenir la maladaptation pour garantir une résilience hydrique durable 9

DEUXIÈME VOLET DE MESSAGES :

L'eau dans les négociations officielles à la COP31 10

Opérationnaliser au plus vite les indicateurs de l'Objectif mondial d'adaptation en conciliant ambition scientifique et pragmatisme 10

Orienter les financements de l'adaptation en faveur de la sécurité hydrique 11

Pérenniser le Dialogue de Bakou sur l'eau pour l'action climatique et consolider un acquis politique majeur 12

Préserver la coopération transfrontalière comme pilier de l'adaptation climatique et de la gestion intégrée des ressources en eau 13

Institutionnaliser le Dialogue sur les montagnes et les changements climatiques et renforcer la prise en compte de la sécurité hydrique dans les politiques climatiques 14

L'eau, premier marqueur du changement climatique et levier central de la résilience

Investir dans l'eau, dans sa gestion durable et dans la restauration des écosystèmes permet d'agir simultanément sur l'adaptation, la réduction des risques et l'atténuation. L'eau n'est pas seulement un secteur vulnérable aux changements climatiques : elle en est à la fois le premier révélateur et l'un des principaux leviers de réponse.

Le climat n'est plus une menace future : il bouleverse déjà les sociétés, les économies et les territoires. Le changement climatique d'origine anthropique intensifie les événements extrêmes, comme en témoignent les vagues de chaleur en Europe, plus précoces et intenses qu'anticipé. Le retour d'El Niño pourrait amplifier cette tendance et favoriser de nouveaux records de chaleur, tandis que le PNUE avertit que le réchauffement mondial dépassera 1,5 °C dans les prochaines années.[1] Dans le même temps, les tensions géopolitiques et la flambée des prix du pétrole révèlent la vulnérabilité de nos économies face à leur dépendance aux énergies fossiles. **Plus que jamais, l'action climatique est une nécessité.**

Dans ce contexte, l'eau constitue le premier marqueur du changement climatique. Les événements extrêmes liés à l'eau dominent le bilan mondial des catastrophes survenues au cours des dernières décennies et représentent 70 % des décès associés aux aléas naturels (Banque mondiale, 2022). La multiplication des inondations, sécheresses, vagues de chaleur, glissements de terrain, tempêtes, feux de forêt, épisodes de froid extrême, ou maladies hydriques illustre comment le dérèglement du cycle de l'eau affecte directement les territoires, les économies et les sociétés. **L'eau agit ainsi comme le principal révélateur des risques systémiques engendrés par le changement climatique.**

Mais l'eau est aussi une partie essentielle de la réponse : elle est un levier central d'adaptation et de résilience, notamment pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement.[2] Investir dans une gestion durable et intégrée des ressources en eau de surface et souterraines ainsi que des sols permet de renforcer

[1] PNUE, Limiter le dépassement : comprendre le dépassement de 1,5 °C et les trajectoires de retour, 2026.

[2] CCNUCC, Décision 12/CMA.7 – Objectif mondial d'adaptation, Belém, 2025. La résilience climatique face aux risques liés à l'eau constitue l'un des objectifs de la cible 9(a) de l'Objectif mondial d'adaptation (GGA), adoptée dans la décision 2/CMA.5 et précisée par la décision 12/CMA.7. Cette cible vise notamment à renforcer la résilience climatique face aux risques liés à l'eau, afin de rendre l'approvisionnement en eau et l'assainissement résilients aux changements climatiques et d'assurer l'accès à l'eau potable pour tous. La décision 12/CMA.7 établit notamment des indicateurs relatifs à la résilience des infrastructures d'eau et d'assainissement ainsi qu'à l'accès à des services d'eau potable et d'assainissement résilients au climat.

l'adaptation au changement climatique, de réduire les risques de catastrophe et d'accroître la résilience des territoires.

L'eau est également un levier d'atténuation encore sous-exploité, grâce au potentiel de stockage de carbone des écosystèmes aquatiques et humides lorsqu'ils sont protégés et restaurés, à celui des sols et des pratiques agroécologiques, ainsi qu'à la réduction des émissions des secteurs de l'eau et de l'assainissement.

> **À l'approche de la prochaine Conférence des Nations unies sur l'eau, la COP31 doit marquer un changement d'échelle : l'eau ne peut plus être considérée comme un secteur parmi d'autres, mais comme un pilier structurant de l'action climatique.**

Une résilience hydrique inclusive et durable



Cette transition vers la résilience hydrique doit être juste et inclusive. Les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement doivent être au cœur des politiques d'adaptation, avec une **attention prioritaire aux populations et territoires les plus vulnérables**, notamment en situations de pauvreté, fragilité, conflit et violence. Elle doit s'appuyer sur une **gouvernance multi-acteurs** et une participation effective des acteurs concernés, en valorisant la complémentarité des savoirs scientifiques, locaux et autochtones. **L'équité intergénérationnelle doit guider les choix actuels**, afin de préserver la capacité des générations futures à satisfaire leurs besoins en eau et à s'adapter aux changements climatiques. **Enfin, la résilience hydrique doit intégrer pleinement les enjeux de genre**. Les femmes et les filles supportent encore une part disproportionnée de la collecte de l'eau : dans 7 ménages sur 10 ne disposant pas d'un point d'eau à domicile, cette responsabilité leur incombe principalement, avec des conséquences sur leur accès à l'éducation, au travail et leur sécurité.[3] Elles sont donc des actrices essentielles de la gestion de l'eau et doivent être pleinement associées à sa gouvernance.

[3] OMS/UNICEF, « Les femmes et les filles sont les plus touchées par la crise de l'eau et de l'assainissement », 6 juillet 2023.

PREMIER VOLET DE MESSAGES :

Agenda de l'action : l'eau au cœur des transformations systémiques

Ancrer la gestion durable de l'eau au coeur de systèmes alimentaires sobres et résilients : élargir le nexus eau-alimentation-climat aux sols et à l'agroécologie

La disponibilité, la gestion durable et la sobriété des usages de l'eau sont des conditions essentielles de la sécurité alimentaire. La COP31 doit élargir le nexus eau-alimentation-climat aux sols et aux approches agroécologiques, et le placer au coeur de la transformation des systèmes agricoles et alimentaires en promouvant une agriculture responsable capable de protéger et restaurer le cycle de l'eau. Les Solutions fondées sur la Nature, les pratiques agroécologiques et l'évolution des modes de production et de consommation constituent des leviers concrets pour concilier résilience climatique, sécurité hydrique et sécurité alimentaire.

La sécurité alimentaire figure parmi les priorités de l'Agenda de l'action de la présidence turque, alors que 318 millions de personnes sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë sous l'effet des chocs climatiques (Programme alimentaire mondial, 2026).

La COP31 doit rappeler que la sécurité alimentaire repose fondamentalement sur la sécurité hydrique : sans eau, il n'existe ni sols vivants, ni agriculture résiliente, ni systèmes alimentaires durables. Les politiques agricoles, climatiques et hydriques doivent être pensées de manière intégrée, et ainsi répondre conjointement aux ODD 2 (sécurité alimentaire), 6 (eau), 13 (action climatique) et 15 (vie terrestre).

Le PFE appelle à élargir le nexus « eau-alimentation-climat » aux enjeux liés aux sols, à l'agroécologie et à la biodiversité.

La gestion conjointe de l'eau et des sols peut constituer un levier potentiel de protection et de restauration du cycle de l'eau, sous réserve de pratiques adaptées. Les approches agroécologiques, notamment l'agriculture de conservation des sols, l'agroforesterie, la gestion durable des sols et certaines pratiques d'irrigation sobres, en sont des exemples concrets. Elles peuvent être complétées par des Solutions fondées sur la Nature adaptées aux contextes locaux. La couverture et la préservation des sols, ainsi que l'amélioration de l'infiltration de l'eau réduisent le ruissellement, les pertes en eau par évaporation et le besoin d'eau d'irrigation, renforcent la recharge des nappes souterraines et la rétention de l'humidité dans les sols, et diminuent ainsi la pression sur la ressource. En réduisant l'érosion, elles réduisent également la vitesse d'envasement des retenues des barrages. La restauration des terres dégradées, l'infiltration accrue de l'eau et la réduction du ruissellement se conjuguent en outre pour réduire, dans certains contextes, les risques

d'inondations. Ces pratiques contribuent ainsi à restaurer les fonctions écologiques des sols, notamment leur fonction de capture et de stockage du carbone, dont le potentiel est important.

La transformation des systèmes alimentaires implique également de repenser nos modes de production et de consommation. Dans les pays où les pressions exercées sur les ressources dépassent les seuils écologiques, la sobriété des usages, la réduction des gaspillages et l'évolution des régimes alimentaires constituent des leviers indispensables pour réduire les empreintes carbone et hydrique des systèmes alimentaires. La COP31 doit promouvoir une approche intégrée conciliant sécurité alimentaire, sécurité hydrique, préservation des ressources et respect des équilibres écologiques.

Nous appelons à :

- **ÉLARGIR** le nexus eau-alimentation-climat en plaçant les sols et les approches agroécologiques au cœur de la transformation des systèmes agricoles et alimentaires ;
- **RENFORCER** l'intégration du nexus eau-sols-agroécologie-alimentation-climat dans les politiques climatiques, hydriques et agricoles, dans les CDN et les NAP, afin de construire des systèmes alimentaires plus résilients, plus sobres et plus productifs de services écosystémiques ;
- **ACCÉLÉRER** le déploiement des approches agroécologiques, qui contribuent simultanément à la sécurité alimentaire, à l'adaptation climatique et à la préservation de la ressource en eau ; et, dans des conditions adaptées, à l'accroissement du stockage de carbone ;
- **ORIENTER** les financements vers des solutions générant des co-bénéfices pour l'eau, les sols, l'agriculture, la biodiversité et le climat, en particulier au bénéfice des territoires et des populations les plus vulnérables.

Intégrer systématiquement la sécurité hydrique dans les stratégies d'électrification et de transition énergétique

> **La transition énergétique ne pourra être durable sans intégrer pleinement la sécurité hydrique. L'accélération de l'électrification mondiale, au cœur des ambitions portées par la COP31 avec l'objectif d'accroître significativement la part de l'électricité dans la consommation finale d'énergie d'ici 2035, doit s'accompagner d'une prise en compte systématique des dépendances à l'eau des solutions déployées. La COP31 doit faire du nexus eau-énergie un pilier des stratégies de décarbonation, pour aligner objectifs climatiques et résilience hydrique.**

L'électrification des usages constitue l'un des axes majeurs de la transition énergétique portés par les présidences australienne et turque de la COP31, avec l'ambition d'augmenter la part de l'électricité dans la consommation finale mondiale d'énergie de plus de 20 % aujourd'hui à 35 % d'ici 2035. Cette trajectoire est indispensable pour accélérer la décarbonation des économies, mais son impact climatique dépendra des choix technologiques et du déploiement d'un mix électrique fondé sur des sources bas-carbone.

Or, cette transformation ne pourra être durable que si la dépendance des systèmes énergétiques à la ressource en eau est pleinement prise en compte. Plusieurs technologies appelées à jouer un rôle clé dans la transition — hydroélectricité, nucléaire, hydrogène renouvelable, etc. — reposent sur une disponibilité suffisante en eau. **Dans un contexte d'intensification des sécheresses, de tensions croissantes entre usages et d'aggravation des impacts climatiques, la sécurité hydrique devient une condition de réussite de la transition énergétique.**

Le PFE défend depuis longtemps la nécessité d'intégrer les interdépendances entre l'eau et l'énergie dans les politiques climatiques. La COP31 représente une opportunité décisive pour faire du nexus eau-énergie un pilier structurant des stratégies de décarbonation, afin d'aligner les objectifs climatiques avec une gestion durable de la ressource et la résilience des territoires.

Nous appelons à :

- **INTÉGRER** systématiquement les enjeux de disponibilité et de résilience de la ressource en eau dans les stratégies nationales d'électrification et de transition énergétique, ainsi que dans les CDN ;
- **ÉVALUER** les technologies bas-carbone au regard de leurs impacts sur les ressources en eau, de leur résilience face aux risques hydrologiques et de leurs impacts sur les écosystèmes aquatiques ;
- **PLANIFIER** conjointement les politiques de l'eau et de l'énergie, afin d'éviter que la transition énergétique ne crée de nouvelles vulnérabilités hydriques et de renforcer la résilience des territoires face au changement climatique.

Faire de l'eau un vecteur opérationnel des synergies entre les Conventions de Rio

> **Les crises du climat, de la biodiversité et de la désertification sont profondément interconnectées et exigent des réponses intégrées. Parce qu'elle relie ces trois enjeux, l'eau constitue un levier transversal pour renforcer les synergies entre les Conventions de Rio et décloisonner les politiques environnementales. Dans la continuité des messages historiques portés par le PFE sur la nécessité de sortir des silos sectoriels, la COP31 doit faire de l'eau un vecteur de coopération entre ces agendas.**

Nous appelons à :

- **RECONNAÎTRE** l'eau comme un vecteur transversal reliant les objectifs des trois Conventions de Rio et comme un levier majeur d'une action environnementale intégrée ;
- **RENFORCER** la coopération entre les organes scientifiques, techniques et politiques des trois Conventions afin de produire des connaissances, des orientations et des cadres d'action communs sur les enjeux liés à l'eau ;
- **DÉVELOPPER** des mécanismes de gouvernance, de planification et de financement favorisant des approches intégrées autour du cycle de l'eau, en dépassant les logiques sectorielles ;

- **VALORISER** les solutions apportant des bénéfices simultanés pour le climat, l'eau, les sols et la biodiversité, notamment la restauration des écosystèmes aquatiques et humides, la protection et la gestion durable des forêts lorsqu'elles permettent d'adapter la forêt à l'évolution du climat et contribuent au bon fonctionnement des bassins versants[4], et plus largement les Solutions fondées sur la Nature ;
- **DÉVELOPPER** et partager des outils ouverts permettant d'évaluer les interactions entre politiques et projets et d'identifier leurs co-bénéfices, arbitrages et risques de transferts d'impacts entre les différents objectifs environnementaux. Des outils tels que Water4allSDGs, développé par le PFE pour analyser les interactions entre les actions dans le domaine de l'eau et les cibles des ODD, pourraient inspirer des approches similaires appliquées aux enjeux des Conventions de Rio.

Inscrire pleinement la résilience hydrique urbaine à l'Agenda « villes résilientes » de la COP31

> **Une ville ne peut être résiliente aux changements climatiques sans être résiliente face aux risques liés à l'eau. L'Agenda « Villes résilientes » de la COP31 doit intégrer pleinement la sécurité hydrique, la résilience des services d'eau et d'assainissement, la gestion des sécheresses et des inondations ainsi que l'adaptation du cycle urbain de l'eau.**

Les villes concentrent populations, activités économiques, infrastructures et besoins en eau. Elles sont simultanément exposées aux sécheresses, aux pénuries d'eau, aux inondations, au ruissellement, aux vagues de chaleur et à la dégradation de la qualité des ressources. Le changement climatique et l'imperméabilisation des sols renforcent ces vulnérabilités.

La résilience urbaine doit donc être pensée à l'échelle du cycle de l'eau : sécurisation des ressources, sobriété des usages, réduction des fuites, réutilisation lorsque pertinente, gestion intégrée des eaux pluviales, désimperméabilisation, restauration des milieux aquatiques et des zones humides, Solutions fondées sur la Nature, prévention des inondations et continuité des services essentiels en situation de crise.

L'eau constitue également un levier d'adaptation aux fortes chaleurs urbaines lorsque les solutions mises en œuvre préservent la ressource et les écosystèmes. La planification urbaine, les politiques de l'eau et les stratégies d'adaptation doivent donc être conçues conjointement.

Nous appelons à :

- **GÉNÉRALISER** l'évaluation des risques liés à l'eau dans la planification urbaine et dans les investissements concernant le logement, les infrastructures et les services essentiels ;

[4] UN DESA, Rapport 2026 sur les objectifs forestiers mondiaux, Forum des Nations Unies sur les forêts, 2026. Le rapport souligne les contributions multiples des forêts à la stabilité climatique, à la biodiversité, à la sécurité hydrique, aux systèmes alimentaires et aux moyens de subsistance, ainsi que la nécessité de renforcer leur résilience et leur capacité d'adaptation face au changement climatique.

- **RENFORCER** la résilience climatique des services d'eau potable et d'assainissement et la continuité de leur fonctionnement lors des sécheresses, inondations et autres événements extrêmes ;
- **DÉVELOPPER** des villes « sensibles à l'eau », fondées notamment sur la sobriété, la désimperméabilisation, la gestion intégrée des eaux pluviales et les infrastructures vertes et bleues ;
- **ASSOCIER** les citoyens et les acteurs locaux à la conception et à la mise en œuvre des politiques de résilience hydrique, en renforçant l'accès à l'éducation, à l'information et à la sensibilisation sur les risques liés à l'eau, les ressources disponibles et les solutions d'adaptation.



Prévenir la maladaptation pour garantir une résilience hydrique durable

> **L'adaptation au changement climatique ne doit pas aggraver les vulnérabilités qu'elle cherche à réduire. Le PFE alerte sur les risques de maladaptation dans le domaine de l'eau, lorsque des réponses à court terme, des solutions centrées sur l'augmentation de l'offre - sans prise en compte des possibilités d'actions sur la réduction de la demande - ou des interventions insuffisamment évaluées déplacent les risques, renforcent les inégalités ou compromettent les capacités d'adaptation futures. La COP31 doit promouvoir des stratégies d'adaptation sobres, durables et fondées sur une évaluation systémique de leurs effets.**

Une mesure d'adaptation peut répondre à un problème local ou immédiat tout en aggravant les risques à une autre échelle ou dans le temps. Dans le domaine de l'eau, ces risques peuvent notamment résulter d'une approche trop court-termiste, de solutions reposant exclusivement sur l'augmentation de l'offre ou de réponses technologiques insuffisamment évaluées, au détriment de la réduction des pertes, de la gestion de la demande et de la sobriété. **Une bonne adaptation doit ainsi réduire durablement les vulnérabilités sans compromettre les capacités d'adaptation des générations futures.**

L'émergence ou le développement d'interventions visant à modifier artificiellement les conditions météorologiques soulève également de nouveaux enjeux. Les opérations de modification artificielle du temps, notamment l'ensemencement des nuages destiné à influencer les précipitations, ainsi que toute intervention susceptible d'affecter le cycle de l'eau au-delà des frontières nationales, doivent faire l'objet d'une attention particulière. **Compte tenu des incertitudes scientifiques et des possibles effets transfrontaliers sur le cycle de l'eau, le PFE appelle à ne pas développer de telles interventions sans un encadrement concerté strict fondé sur l'évaluation des risques, la transparence et la coopération.**

Nous appelons à :

- **PRÉVENIR** la maladaptation en évaluant les effets à court et à long terme des politiques et projets d'adaptation sur les ressources en eau, les écosystèmes, les territoires et les populations, afin d'éviter les transferts de risques et de préserver les capacités d'adaptation futures.

DEUXIÈME VOLET DE MESSAGES :

L'eau dans les négociations officielles à la COP31

Opérationnaliser au plus vite les indicateurs de l'Objectif mondial d'adaptation en conciliant ambition scientifique et pragmatisme

Mesurer l'adaptation est une condition essentielle pour accélérer l'action climatique. La COP31 doit faire de l'opérationnalisation du GGA une priorité en dotant ses indicateurs d'un cadre robuste, pragmatique et actionnable par tous les Etats. Le PFE appelle à disposer d'indicateurs sur l'eau scientifiquement robustes, simples et opérationnels, permettant aux États de mesurer les progrès réalisés et d'orienter concrètement leurs politiques d'adaptation.

L'opérationnalisation des indicateurs de l'Objectif mondial d'adaptation (Global Goal on Adaptation – GGA) sera un enjeu majeur de la COP31. Après l'adoption à Belém des 59 indicateurs du GGA, dont 9 sont consacrés à l'eau, l'absence de consensus à Bonn a reporté à la COP31 leur mise en œuvre dans le cadre de la Belém-Addis Vision et de la Feuille de route de Bakou pour l'adaptation.

Pour le PFE, il est essentiel qu'un compromis permette d'engager sans délai l'opérationnalisation du GGA. Face à l'accélération des impacts du changement climatique, les indicateurs adoptés doivent rapidement être dotés de méthodologies communes, d'une gouvernance claire et d'un dispositif opérationnel.

Le PFE appelle à la création d'une task force à dominante technique, chargée de garantir la robustesse scientifique, la cohérence et la comparabilité des indicateurs. Cette opérationnalisation doit concilier ambition scientifique et pragmatisme : dans un processus non contraignant, les indicateurs doivent être suffisamment robustes pour assurer un suivi crédible de l'adaptation, tout en restant adaptés aux capacités différenciées des États. Leur appropriation nécessite des moyens de mise en œuvre renforcés : financement, renforcement des capacités et transfert de technologies.

Enfin, cette opérationnalisation doit mieux intégrer les limites de durabilité des ressources en eau, notamment les débits environnementaux, la recharge durable des nappes souterraines et les niveaux soutenables de prélèvement, en renforçant leur articulation avec les indicateurs relatifs aux écosystèmes et aux Solutions fondées sur la Nature. Une adaptation ne peut être considérée comme réussie si elle dégrade les ressources naturelles dont elle dépend.

Nous appelons à :

- **ÉTABLIR** dès la COP31 une task force à dominante technique chargée d'élaborer les méthodologies et modalités d'opérationnalisation des indicateurs du GGA, afin de garantir un cadre de suivi robuste, cohérent et scientifiquement fondé ;

- **CONCILIER** rigueur scientifique et pragmatisme, en développant un cadre de suivi adapté aux capacités différenciées des États et accompagné de moyens de mise en œuvre renforcés (financement, renforcement des capacités et transfert de technologies) ;
- **PRÉCISER** les indicateurs relatifs à l'eau en intégrant davantage les limites de durabilité des ressources hydriques et leur articulation avec les indicateurs relatifs aux écosystèmes, afin de promouvoir une adaptation véritablement durable ;
- **ADAPTER** les méthodes d'évaluation et de suivi aux évolutions du climat, en intégrant des scénarios climatiques actualisés, les incertitudes et des marges de sécurité suffisantes, et en réévaluant régulièrement les stratégies d'adaptation au regard des nouvelles connaissances et des évolutions observées.



Orienter les financements de l'adaptation en faveur de la sécurité hydrique

> **La sécurité hydrique doit devenir une priorité explicite du financement international de l'adaptation. Face à l'intensification des sécheresses, des inondations et des tensions sur les ressources, l'augmentation attendue des financements de l'adaptation doit se traduire par une mobilisation accrue de ressources en faveur de projets assurant durablement la disponibilité et la qualité de l'eau, la résilience des services d'eau et d'assainissement, la protection des écosystèmes aquatiques et la réduction des risques liés à l'eau.**

Dans le contexte du nouvel objectif de triplement des financements pour l'adaptation d'ici à 2035[5], le PFE appelle à faire de la sécurité hydrique une priorité identifiable des financements climatiques. Il convient notamment de soutenir les investissements dans la gestion intégrée des ressources en eau, la résilience des services d'eau potable et d'assainissement, la prévention des sécheresses et des inondations, les systèmes d'information hydrologique et d'alerte, la restauration des écosystèmes aquatiques et les Solutions fondées sur la Nature.

Une attention particulière doit être accordée aux pays, territoires et populations les plus vulnérables ainsi qu'aux projets qui peinent aujourd'hui à accéder aux financements internationaux. En 2026, le secteur humanitaire WASH n'a reçu que 38 % des financements nécessaires, laissant une part majeure des besoins en eau, assainissement et hygiène sans financement.[6] Le renforcement des capacités de préparation de projets, l'accès direct aux fonds et le recours à des dons et financements concessionnels sont essentiels pour transformer les priorités définies dans les PNA et les CDN en actions concrètes.

Nous appelons à :

[5] CCNUCC, Mutirão mondial : unir l'humanité dans une mobilisation mondiale contre les changements climatiques, projet de décision -/CMA.7, 22 novembre 2025.

[6] Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Aperçu humanitaire mondial 2026 – Suivi de l'action humanitaire : tableau de bord interactif, 11 mars 2026.

- **PRIORISER** dans l'augmentation des financements internationaux de l'adaptation, les investissements contribuant directement à la sécurité hydrique et à la résilience des populations et des territoires ;
- **FACILITER** l'accès aux financements des pays et territoires les plus vulnérables, notamment par le financement de la préparation des projets, l'accès direct aux fonds climatiques et la mobilisation accrue de dons et de financements concessionnels ;
- **ÉVALUER** les projets financés non seulement au regard de leurs bénéfices climatiques immédiats, mais également de leur contribution à long terme à la sécurité hydrique et à l'ensemble des objectifs de développement durable ;
- **GARANTIR** que les financements consacrés à la sécurité hydrique contribuent à la réalisation du droit humain à l'eau et à l'assainissement, bénéficient prioritairement aux populations les plus vulnérables, intègrent les enjeux de genre et reposent sur une participation effective des acteurs concernés.



Pérenniser le Dialogue de Bakou sur l'eau pour l'action climatique et consolider un acquis politique majeur

> **Le Dialogue de Bakou sur l'eau pour l'action climatique constitue une avancée politique majeure : premier dialogue de COP à COP consacré à l'intégration de l'eau dans le processus climatique, il offre une opportunité historique de faire de l'eau un pilier de l'action climatique internationale. La COP31 doit désormais transformer cette dynamique en un cadre institutionnel pérenne, capable d'ancrer durablement l'eau dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.**

Les travaux du Dialogue de Bakou, engagés depuis la COP29 et poursuivis à Bonn, confirment une dynamique positive, avec un soutien croissant des Parties et une mobilisation accrue des agences onusiennes. **Cette dynamique doit désormais être consolidée pour éviter tout essoufflement et garantir la continuité du processus.** La COP31 constitue une étape clé pour franchir un cap vers une institutionnalisation effective du Dialogue, en le dotant d'un mandat clair et stable.

Nous appelons à :

- **INSTITUTIONNALISER** rapidement le Dialogue de Bakou sur l'eau pour l'action climatique, en établissant un mandat et une gouvernance clairs, stables et opérationnels afin de garantir sa continuité au-delà des COP successives ;
- **GARANTIR** un soutien financier et technique pérenne, en mobilisant des contributions volontaires structurées et un appui renforcé des agences onusiennes compétentes (PNUE, CEE-ONU et OMM) afin d'assurer la mise en œuvre effective du Dialogue ;
- **ASSOCIER** pleinement la société civile et la jeunesse à la gouvernance du Dialogue de Bakou, afin d'intégrer leurs perspectives et les enjeux intergénérationnels dans ses travaux et recommandations ;
- **ANCRER** politiquement le dialogue, en assurant sa contribution directe à l'intégration de l'eau dans les CDN, les PNA et les stratégies nationales d'adaptation.

Préserver la coopération transfrontalière comme pilier de l'adaptation climatique et de la gestion intégrée des ressources en eau

L'eau ne connaît pas de frontières : face aux impacts croissants du changement climatique, la coopération transfrontalière est une condition essentielle de la sécurité hydrique et de l'adaptation. La COP31 doit préserver la place des enjeux liés aux bassins partagés dans les discussions internationales et reconnaître la gouvernance concertée de l'eau comme un pilier de la résilience collective.

La coopération transfrontalière constitue un levier indispensable de l'adaptation au changement climatique, de la sécurité hydrique et de la prévention des tensions liées à l'eau. Plus de 60 % des flux mondiaux d'eau douce sont transfrontaliers et plus de trois milliards de personnes vivent dans des bassins partagés (ONU, 2024).[7]

À cet égard, les discussions engagées dans le cadre du Dialogue de Bakou sur l'eau pour l'action climatique appellent une vigilance particulière. La future présidence turque de la COP31 a indiqué que les eaux transfrontalières ne relevaient pas du mandat du Dialogue. Or, écarter cette dimension reviendrait à ignorer un enjeu majeur de l'adaptation : sans coordination entre États riverains, les stratégies nationales peuvent être compromises par des décisions prises en amont, tandis que la gestion des sécheresses, des crues ou des infrastructures hydrauliques demeure fragmentée.

La COP31 doit préserver la place des enjeux transfrontaliers dans les discussions internationales sur l'eau et le climat.

Nous appelons à :

- **RÉAFFIRMER** la coopération transfrontalière comme un pilier indispensable de l'adaptation au changement climatique et de la gestion intégrée des ressources en eau;
- **RENFORCER** les mécanismes de gouvernance des bassins partagés, notamment les accords de bassin, les organismes de bassin et les dispositifs d'échange de données hydrologiques et climatiques ;
- **PRÉSERVER** la pleine prise en compte des enjeux liés aux eaux transfrontalières dans les discussions de la CCNUCC, notamment dans le cadre du Dialogue de Bakou, de l'Objectif mondial d'adaptation et des futurs processus, afin de garantir une adaptation cohérente à l'échelle des bassins et conforme aux principes de la GIRE.

[7] ONU Eau, Progrès en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières : bilan à mi-parcours de l'indicateur 6.5.2 des ODD, avec une attention particulière accordée aux changements climatique, 2024.

Institutionnaliser le Dialogue sur les montagnes et les changements climatiques et renforcer la prise en compte de la sécurité hydrique dans les politiques climatiques

La reconnaissance des montagnes dans le cadre de la CCNUCC ouvre une opportunité majeure pour mieux intégrer les enjeux liés à l'eau dans l'action climatique. Qualifiés de véritables « châteaux d'eau » de la planète par l'UNESCO, les territoires de montagne sont essentiels à la sécurité hydrique et à la résilience des territoires. La COP31 doit reconnaître leur vulnérabilité mais aussi leur rôle de territoires de solutions, et inscrire durablement ces enjeux dans les politiques climatiques.

Les territoires de montagne fournissent 55 à 60 % des flux mondiaux d'eau douce (UNESCO / ONU-Eau, 2025), tandis que deux milliards de personnes dépendent directement des glaciers pour leur approvisionnement en eau et en énergie (UNESCO / WWDR, 2025).
Or, ces régions se réchauffent plus rapidement que la moyenne mondiale, compromettant la disponibilité de la ressource, les écosystèmes, la sécurité alimentaire et la résilience des territoires situés en aval. **Leur protection est donc essentielle pour renforcer la sécurité hydrique, l'adaptation au changement climatique et la résilience des écosystèmes.**

Nous appelons à :

- **INSTITUTIONNALISER** un dialogue annuel de la CCNUCC sur les montagnes et les changements climatiques, afin de maintenir une dynamique politique durable et de renforcer la visibilité des enjeux de l'eau ;
- **INTÉGRER** les enjeux, vulnérabilités et solutions des régions montagneuses dans les CDN, les PNA, les BTR, les travaux sur le GGA et les mécanismes de financement climatique ;
- **AMÉLIORER** les connaissances scientifiques, les financements et la participation des communautés locales, des peuples autochtones et des jeunes pour soutenir l'adaptation et la gestion durable des ressources en eau en montagne.

Le Partenariat français pour l'eau

Le PFE est la plateforme de référence des acteurs français publics, privés ou associatifs qui souhaitent faire partie de la mobilisation française pour l'eau à l'international.

Depuis bientôt 20 ans, le PFE porte un plaidoyer collectif afin de faire de l'eau une priorité dans les politiques et actions internationales. Sa force repose sur une conviction simple : une voix collective, structurée et représentative a plus d'impact dans les négociations internationales qu'une somme d'initiatives isolées.

Sa diversité en fait un espace commun de réflexion et de co-construction unique à la fois multisectoriel et multi-acteurs, renforçant la légitimité et la portée de son plaidoyer.

CONTACT :

Inès Tixier
Chargée de mission Eau & Climat
ines.tixier@partenariat-francais-eau.fr

> Suivez-nous sur LinkedIn : Partenariat français pour l'Eau

> Plus d'informations sur notre site : partenariat-francais-eau.fr

Les actions du Partenariat français pour l'eau sont possibles grâce au soutien de ses bailleurs

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE
MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LES AGENCES DE L'EAU
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
AFD
OFB
EDF
VILLE DE PARIS
DANONE
VEOLIA
Fondation VEOLIA
SUEZ